

1. Introduction.

Le Projet d'établissement de l'Athénée royal « *Jean Tousseul* » d'Andenne s'intègre dans le Projet éducatif et le Projet pédagogique de l'ensemble des établissements organisés par Wallonie-Bruxelles enseignement.

Le Projet éducatif Wallonie-Bruxelles enseignement définit les valeurs d'ouverture et de neutralité sur lesquelles se fondent tous les établissements qui dépendent d'elle. Il poursuit simultanément et sans hiérarchie les quatre objectifs généraux abordés dans l'article 6 du Décret « *Missions* » définissant les missions prioritaires des enseignements fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le Projet pédagogique Wallonie-Bruxelles enseignement précise les moyens mis en œuvre pour réaliser les quatre objectifs.

Le Projet d'établissement de l'Athénée royal d'Andenne concrétise ce projet pédagogique en fonction de son contexte particulier.

2. L'école, son milieu géographique, social et historique.

L' Athénée royal « *Jean Tousseul* » se situe au coeur de la Ville d'Andenne, en plein centre et est desservi par un réseau de voies de communications pratique et diversifié.

Que ce soit par chemin de fer ou par la route, l'établissement est facilement accessible. Il est destiné à rencontrer les attentes et les besoins de la population locale dans toute sa variété. On y trouve les différents milieux sociaux composant habituellement la société.

Il est constitué d'une implantation de l'enseignement secondaire et de deux implantations de l'enseignement fondamental caractérisées par ces milieux sociaux :

- Par la richesse de son offre d'enseignement (transition et qualifiant) et par la composition de sa population scolaire, l'enseignement secondaire est le reflet de la diversité socioculturelle de la ville d'Andenne. Sa dimension humaine fait de lui une école pour tous et une école pour chacun où l'élève peut s'épanouir selon ses aspirations.

Les étudiants peuvent y suivre une formation à dominante latine, scientifique, économique, sciences sociales, langues, mathématique, sport ou portant sur les arts de la parole dans l'enseignement de transition ET orientée vers l'infographie, la gestion/bureautique ou le bois-ébénisterie dans l'enseignement qualifiant avec possibilité d'effectuer une 7^{ème} année qualifiante professionnelle « Cuisiniste », donnant droit à un CESS.

- Dans un quartier verdoyant, situé en bordure de la ville, l'école « Ma Campagne » s'est beaucoup développée au fil du temps, tout en conservant l'esprit de convivialité et le dynamisme qui ont toujours animé cette implantation.
- Enfin, l'école du Centre, dont les origines remontent à la création de l'Ecole moyenne des garçons au XIX^e siècle, dont elle constituait la section préparatoire, est située en pleine ville, à proximité de l'enseignement secondaire et de l'Internat autonome qui héberge plus de vingt pourcents de sa population. L'équipe pédagogique est attentive au respect et au développement des particularités de chaque enfant dans un esprit d'ouverture au monde extérieur.

3. L'école, la lutte contre l'absentéisme scolaire.

L'Athénée royal « *Jean Tousseul* » inscrit ses actions dans la lutte contre l'absentéisme scolaire ; chaque niveau d'études est placé sous la tutelle d'un éducateur qui a pour charge de s'occuper spécifiquement des élèves qui lui sont confiés dans la tenue de leur dossier personnel, la gestion de leurs absences et les problèmes inhérents à leur qualité d'étudiant.

L'école est particulièrement attentive à l'assiduité de chaque enfant dont dépend souvent sa réussite scolaire.

Les éducateurs de l'enseignement secondaire privilégient par-delà la gestion administrative des absences un véritable suivi éducatif. Ils s'enquière immédiatement des motifs d'absences auprès des élèves rentrant en classe après une période d'absence. La pression exercée au quotidien à cet égard favorise l'installation de bonnes habitudes et contribue à prévenir les absences injustifiées.

En cas de décrochage scolaire, l'équipe éducative a le souci constant d'informer rapidement les parents de l'évolution de la situation, par téléphone ou par courrier. Lorsque la situation l'exige, les parents sont convoqués par le Chef d'établissement. En la matière, l'école travaille en collaboration étroite avec le CPMS, les services de Médiation scolaire et les Equipes mobiles Wallonie-Bruxelles enseignement. Plusieurs projets contribuent à « accrocher » les élèves : Amarrages (F.S.E.), #AR.CHE.

Dans l'enseignement fondamental, dès les classes de maternelles, l'importance de l'assiduité est soulignée tant dans le règlement d'ordre intérieur que lors de la réunion de rentrée à l'adresse des parents d'élèves. La justification de l'absence est réclamée auprès de(s) la personne(s) responsable(s) de l'enfant via un document ad hoc remis à l'enfant dès son retour à l'école. Dans tous les cas, la Direction privilégie le dialogue avec les parents afin de s'assurer de prendre la réelle mesure des problèmes et de décider des aides les plus efficaces en la matière.

Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre sont le fruit de constantes concertations entre les enseignants. En début d'année scolaire, sur base du programme, des socles de compétences et du Plan de Pilotage les titulaires d'un même cycle :

- S'informent des caractéristiques de chaque élève, auprès du collègue de l'année antérieure ;
- Situent l'enfant dans son évolution pédagogique (niveaux de compétences) ;
- Harmonisent leur méthode de travail ;
- Organisent des activités communes au sein d'un même degré au niveau des charnières ;
- Rédigent un dossier d'accompagnement pour les élèves en année complémentaire et pour les élèves en difficultés.

Dans l'implantation où il n'y a qu'une classe en section maternelle et deux classes en section primaire, la continuité est présente d'office.

En collaboration avec le CPMS et les services compétents, la Direction et les enseignants mettent en place une surveillance et un suivi des élèves afin de pallier tout décrochage scolaire.

Depuis 2015, l'Athénée royal « Jean Tousseul » s'est inscrit dans le projet de création d'une cellule de concertation locale dans la ville d'Andenne en partenariat avec l'Institut Sainte-Begge d'Andenne (réseau libre catholique) et avec l'Enseignement secondaire provincial d'Andenne (réseau officiel provincial). Le but est d'éviter l'installation du décrochage scolaire, de le diminuer s'il est installé, d'y remédier et de pouvoir activer tous les leviers mis à la disposition des écoles en évitant, si cela se peut, la rédaction d'un certificat médical qui ne fait qu'occulter le malaise voire postposer le problème.

La problématique des certificats médicaux et les conséquences néfastes de l'utilisation des réseaux sociaux ont déjà été traités.

Autour de la table se retrouvent les directions des écoles, les CPMS des réseaux, le Préfet-coordonnateur, le responsable diocésain, l'inspecteur général provincial, le Médiateur scolaire, le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection de la Jeunesse, les Plannings familiaux, les Facilitateurs de la Communauté française, les Aides en Milieu ouvert, SOS Enfants, le Service d'Accrochage scolaire, les Services Droit des Jeunes, Zone T, le CLPS, ... et occasionnellement d'autres acteurs invités comme techniciens.

4. L'école, la culture et la citoyenneté responsable.

En matière culturelle, chaque implantation de l'enseignement fondamental de l'Athénée présente au moins une activité à caractère culturel (spectacle, exposition,...) à des moments privilégiés de l'année scolaire (Halloween, fête de fin d'année civile, Carnaval, journée « Rencontres-découvertes », etc).

Dans l'enseignement secondaire, l'école participe aux Olympiades de Mathématiques et de Sciences. Elle élabore un spectacle avec l'aide de l'option « Arts de la Parole », qui est présenté dans des salles de fêtes de l'entité.

Les élèves, à l'initiative de leurs enseignants, qu'ils soient de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire, visitent régulièrement des expositions ou assistent à des conférences à Andenne, à Huy, à Liège, à Namur ou dans d'autres villes de Belgique. Des séjours à visées culturelles sont organisés aux différents niveaux (1^e, 2^e, 3^e degrés) et s'inscrivent chaque fois dans un projet pédagogique. Les classes de dépaysement, dans l'enseignement fondamental, s'organisent chaque année scolaire, à la demande des titulaires et ce, dès la 3^e maternelle (classes de forêt, classes sportives, classes de ville, etc.). Dans le cadre de projets pédagogiques, différentes visites et animations sont également proposées et ce, dès les classes d'accueil : fermes pédagogiques, promenades saisonnières, marche parrainée, visites au verger, visites au musée, découverte des monuments andennais, rencontres avec le bibliothécaire de la Ville d'Andenne,...).

Les élèves de toutes les implantations et de toutes les sections assistent régulièrement à des animations et à des spectacles proposés par le Centre culturel d'Andenne, par la Compagnie des 3 Chardons, par la Compagnie itinérante et par les Jeunesses musicales. L'établissement est aussi ouvert à toutes les propositions qui s'inscriraient dans les grandes lignes pédagogiques que l'établissement souhaite.

En collaboration avec les Territoires de la Mémoire, la Ville d'Andenne offre à nos rhétoriciens la possibilité de se rendre à Auschwitz afin de perpétuer la mémoire de la Shoah.

Une bibliothèque riche de sept mille ouvrages ainsi que le Centre Culturel de la Ville d'Andenne sont accessibles dans l'enseignement fondamental.

Le site Internet de l'établissement permet à chacun et à chacune de pouvoir trouver une trace des différentes activités culturelles proposées durant les années antérieures et

durant l'année en cours. Il est géré par une personne-ressource avec l'aide des élèves et des professeurs de la section infographie.

Les professeurs encouragent aussi les élèves à s'inscrire à des concours d'éloquence, à des concours d'écriture et de mathématique, à rédiger des articles de presse, à accueillir des écrivains, à assister à des pièces de théâtre et à des séances cinématographiques.

Pour ouvrir chacun à la démocratie et à la citoyenneté active, les acteurs de l'école incitent au dialogue, à la convivialité, à la solidarité, dans le respect des règles de vie de l'établissement.

« *Les Délégués d'élèves* » est une structure interne qui permet de concrétiser les grandes idées citoyennes et démocratiques que toute école est censée inculquer aux élèves qui lui sont confiés, en conformité avec les souhaits et les exigences du Décret « *Missions* ». Il réunit des délégués d'élèves de la 6^e primaire à la rhétorique, des professeurs, des éducateurs, des instituteurs, des représentants des personnels administratif et ouvrier ainsi que des membres de la Direction afin d'échanger idées, points de vue et suggestions conduisant à des réalisations concrètes au sein de l'établissement.

Les élèves siégeant sont les relais de leurs pairs et proposent des projets destinés à améliorer les relations à l'intérieur de l'école et favorisant le bien-être de chacun.

Chaque année scolaire voit la réalisation d'un ou de plusieurs projets que les étudiants ont à cœur de porter et de mener à terme, toujours dans l'intérêt de la collectivité.

Une délégation d'élèves existe aussi dans l'enseignement fondamental afin d'impliquer les enfants dans la gestion quotidienne de l'école. Ils élaborent aussi leur charte de vie.

A leur demande, des délégués sont formés au sein de l'école.

Pour favoriser les relations agréables, des règles de politesse et de courtoisie doivent être de rigueur ; la prise de conscience des responsabilités de chacun est perpétuelle : elle est un prolongement de l'éducation parentale.

Dans l'enseignement secondaire, depuis quelques années, des étudiants ont été formés à la Médiation par les pairs, en collaboration avec le centre PMS dont dépend l'établissement et le service de Médiation scolaire.

Le but est de mettre, à disposition des élèves, un outil destiné à prévenir l'émergence de conflits et à les aider à les résoudre en tout ou en partie, selon leurs moyens, en tant que

pairs et dans la mesure où les conflits restent d'un degré mineur. Des enseignants assurent la transmission de la formation et la pérennité du projet.

La cellule #AR.CHE s'occupe de prendre en charge les élèves victimes de harcèlement scolaire et dirige celles-ci vers le CPMS si la situation dépasse les limites de la fonction de chacun des membres.

Le Projet Amarrages, en collaboration avec le CPMS de Huy et l'AR de Ouffet, prend en charge les élèves de 15 ans et plus qui sont en décrochage scolaire. Ce programme permet, au travers de rencontres avec des personnes ressources de retrouver la motivation nécessaire à la réussite scolaire.

Dans l'enseignement fondamental, l'apprentissage de la deuxième langue nationale, à partir de la 5^e primaire, permet aux élèves d'appréhender la culture de l'autre communauté linguistique belge.

On ne peut pas passer sous silence les diverses activités se rapportant à la sécurité routière et destinées à protéger les enfants des dangers de la route. Elles sont organisées en collaboration avec la Police fédérale et fonction de l'âge des élèves. Les plus petits sont initiés aux dangers de la circulation piétonne et les plus âgés, préparés à la conduite du cyclomoteur ou de la voiture. Elles prennent donc différentes formes selon les années scolaires.

5. L'école, le sport et la santé.

Pour répondre à la nécessité d'un équilibre harmonieux entre le corps et l'esprit, nous accordons une grande importance aux activités physiques. La maîtrise du corps dans l'espace favorise les apprentissages, permet aux jeunes de s'intégrer dans un groupe et promeut le dépassement de soi.

Un partenariat avec le hall des sports de la Ville d'Andenne leur permet de bénéficier d'une infrastructure de haute qualité.

L'école participe à de nombreuses activités sportives (initiation, compétitions, événements spécifiques organisés par la Ville d'Andenne ou par la Fédération sportive de la Communauté française).

Dès l'enseignement fondamental, l'école promeut chez les élèves le respect de l'hygiène (propreté des mains, respect des sanitaires,...). Elle développe, dans son restaurant scolaire, une politique de repas complets variés, équilibrés. Les enfants sont sensibilisés aux goûts et aux saveurs. L'école participe au projet « Fruits et Légumes » proposé par le SPW.

L'apprentissage au tri sélectif des déchets commence dès l'enseignement maternel.

En matière de lutte contre les assuétudes, l'établissement entretient un dialogue constant avec les organismes chargés de la prévention ou de la lutte contre ces fléaux.

Que ce soit les aides en milieu ouvert, les plannings familiaux ou le CPMS, ils sont régulièrement consultés pour que les élèves soient informés et protégés.

6. L'école et les élèves à besoins spécifiques.

Des mesures ponctuelles sont prises pour accueillir les élèves issus de l'enseignement spécialisé en optimisant les chances de réussite de l'intégration.

Le Projet d'Etablissement permet d'offrir aux étudiants à besoins spécifiques toutes les ressources dont ils auraient besoin. Chaque cas fait l'objet d'une analyse profonde dans le plus grand respect des différences.

Une coordination entre l'école et le CPMS et/ou le(s) organisme(s) dont l'enfant dépend est mise en place. L'établissement accueille les intégrations d'élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Chaque enfant désireux de rejoindre l'enseignement ordinaire trouvera sa place dans notre établissement grâce à la mise en œuvre d'une démarche adaptée à ses besoins spécifiques, selon le protocole adéquat.

- Rencontres régulières avec ses parents et/ou responsables ;
- Contact(s) avec la Direction de l'Enseignement spécialisé d'où il est issu ;
- Contact(s) avec les CPMS concernés ;
- Ecoute des demandes et mise en place d'une stratégie adaptée visant à optimiser ses chances d'intégration ;
- Appui du médiateur scolaire ;
- Contacts avec la Direction de l'infrastructure si nécessaire ;
- Développement d'un réseau d'aides spécifiques adaptées au handicap rencontré ;
- Mise en place d'un parrainage de l'enfant par des condisciples-repères.

Depuis septembre 2018, des aménagements raisonnables sont mis en place afin d'optimiser les apprentissages des élèves présentant un trouble.

7. L'école et le bien-être de chaque élève.

Dès la rentrée en maternelle, un accueil particulier est réservé aux enfants et à leurs parents. Après une réunion explicitant l'organisation générale de l'école, chaque famille est invitée à suivre l'enseignant au sein de sa classe. Le fonctionnement et le déroulement d'une journée de classe y sont explicités. Les enseignants exposent leur méthode de travail, leurs projets et répondent aux diverses interrogations des parents.

Des réunions de parents sont organisées à des dates ponctuelles mais il est loisible aux parents de rencontrer le titulaire de classe suivant les possibilités offertes par l'horaire de cours ou dès qu'ils en ressentent le besoin. Ils sont invités à ne pas négliger cette opportunité qui leur est présentée de suivre au plus près la scolarité de leur enfant. Les soupers sont aussi des moments conviviaux durant lesquels les enfants sont mis à l'honneur.

Pour favoriser la réussite de la transition primaire - secondaire,

→ un accueil personnalisé des élèves de 1^e C est mis en place les trois premiers jours de septembre. Les jeunes élèves sont pris en charge par une équipe dynamique qui les guide dans leur nouvel établissement et qui leur indique les méthodes de travail recommandées.

Dans le cadre du Plan de Pilotage

→ Un concours d'écriture, de mathématique, des minis-laboratoires de sciences et des ateliers- découverte, à l'adresse des élèves de 6^e primaire leur permettent de se familiariser dès la fin de l'enseignement fondamental avec les locaux de l'implantation de l'enseignement secondaire.

→ La remise des prix de ces concours est une nouvelle occasion d'aller à la rencontre de leur futur lieu de vie puisqu'elle a lieu lors de la clôture de la journée « Découverte de l'enseignement secondaire », juste avant l'information à leurs parents ou à leurs responsables.

Pour développer une synergie entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, des manifestations diverses sont organisées tout au long de l'année scolaire : souper, expositions, ... En mai, sur le site de l'enseignement secondaire, la fête de l'école réunit les trois implantations autour d'un même thème.

En dehors des périodes scolaires, dans l'enseignement secondaire, les élèves bénéficient d'études du matin et du soir, dans un lieu approprié (7h30 à 8h15 et 16h10 à 17h30). Dans l'enseignement fondamental, une garderie payante est organisée par l'ASBL « IMAJE » (matin, de 6h30 à 8h00 / soir, de 16h00 à 18h30 / mercredi, de 12h30 à 18h30). La sécurité est un atout de l'établissement et permet aux jeunes élèves de trouver un adulte de référence en attendant ses parents, un moyen de locomotion ou tout simplement en achevant un devoir. Ces moments hors-cadre rencontrent un vif succès.

Dans l'enseignement fondamental, des jeux au sol ont été installés et sont destinés à proposer des zones ludiques selon le degré d'énergie requis : calme, modéré, actif, très actif. Les sections maternelles des implantations du Centre et de Ma Campagne développent un projet « Jardinage » dans leur cour respective.

Les élèves fréquentant l'établissement ont la possibilité de bénéficier du « ramassage » scolaire organisé par les transports de la SPW.

Les implantations de l'enseignement fondamental bénéficient de repas de midi variés, équilibrés, préparés directement dans la cuisine du site « Ma Campagne ».

Les élèves de l'enseignement maternel « Centre » et « Ma Campagne » disposent d'un local sieste occulté. Une puéricultrice présente sur le site de « Ma Campagne » apporte une aide d'encadrement importante et agissante auprès des institutrices pour la gestion des enfants très jeunes.

L'implantation de « Ma Campagne » dispose d'une cyberclasse équipée d'une vingtaine d'ordinateurs disponibles pour les élèves.

Dans l'enseignement fondamental, les cours d'éducation physique sont dispensés dans la salle de gymnastique de l'implantation de « Ma Campagne », accessible aux implantations et occasionnellement, des cours sont donnés dans les locaux d'Andenne-Arena, infrastructure de la Ville avec laquelle l'établissement a un partenariat. Dans l'enseignement secondaire, la majorité des cours d'éducation physique sont donnés dans

cette infrastructure moderne et complète. Des cours de natation sont organisés pour tous les élèves de l'établissement, toutes sections confondues.

8. *L'école diagnostique les difficultés d'apprentissages et y remédie.*

Les élèves qui, au cours ou au terme de la 1^e étape (de la 3^e maternelle à la 2^e primaire) et/ou de la 2^e étape (de la 3^e primaire à la 6^e primaire) n'auraient pas atteint les compétences requises se verront proposer d'une manière toutefois exceptionnelle, une année complémentaire au maximum par étape. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisira le moment le plus opportun pour y recourir et les modalités organisationnelles seront adaptées à la situation particulière de l'enfant : variation sur les spécificités propres de chaque implantation (personnes-ressources, matériel disponible), sur les méthodologies usitées, sur les grilles-horaires, ...

Chaque élève bénéficiant d'une année complémentaire dispose d'un encadrement et d'un suivi spécifique : un dossier de soutien reprenant le profil de l'enfant, ses défis à relever à court terme, ses compétences pouvant l'aider, les actions mises en place par le titulaire et l'ensemble de l'équipe éducative / une planification de conseils de classe destinée à évaluer les progressions de l'enfant et de travailler son ressenti afin d'ajuster les défis si nécessaire / une organisation des périodes de remédiation individuelle.

Sur le plan pédagogique, l'équipe prône la continuité des apprentissages par la méthode « autour de l'école de l'erreur positive », source de progrès et de confiance en soi.

Pour aider les élèves en difficulté, les Conseils de Classe et de Guidance étudient chaque cas et essaient d'apporter une réponse personnalisée. Les remédiations sont mises sur pied grâce à la coordination des éducateurs du premier et du 2^{ème} degrés chargés de leur bonne organisation. Régulièrement des bilans sont établis entre les professeurs chargés des élèves en soutien et des plans individuels d'apprentissage sont dressés.

Les élèves qui, au terme du 1^{er} degré n'auraient pas atteint les compétences requises sont dirigés vers une 2^e supplémentaire.

Un plan individuel d'apprentissage suivra l'élève et quatre heures de remédiations lui permettront de tendre vers une meilleure maîtrise des compétences dans les trois cours de base (français, mathématiques et langue moderne 1).

Un Plan de Pilotage est dressé pour l'enseignement secondaire.

Il est annexé à ce Projet d'établissement (annexe 1).

En accord avec le Conseil de Guidance, les grilles horaires seront adaptées aux besoins d'apprentissage de chaque étudiant (remplacement des activités complémentaires par des cours de soutien pédagogique français, mathématiques et langue moderne 1) afin de lui permettre de poursuivre ses études dans les meilleures conditions.

Tout au long de l'année scolaire, les professeurs informent les étudiants sur les objectifs poursuivis, sur les performances attendues et sur les critères d'évaluation afin de les impliquer dans la gestion de leur apprentissage.

Pour aider les élèves à atteindre les objectifs poursuivis, chaque professeur se réfère au(x) référentiel(s) du cours dont il a la charge, veille à consulter ceux qui y sont liés et adopte une approche personnalisée de l'élève.

Le professeur consacre du temps à la remédiation pour aider les élèves les plus faibles et il s'intéresse aux élèves doués en adoptant à leur égard une pédagogie du dépassement.

Au 1^{er} degré, après la première session d'épreuves formatives, des cours de remédiations, de consolidation et de dépassement clôturent la semaine de bilans diagnostiques.

Dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, la Direction favorise la pédagogie du projet (aménagement de la cour de récréation avec des bancs forestiers, des totems, ...) afin de remotiver les élèves désintéressés par les études et de diminuer les phénomènes de violence. En donnant du sens aux actions, les enfants perçoivent l'utilité de leurs apprentissages et deviennent plus facilement les acteurs de leur propre réussite. De plus, le fait de transformer la cour en un espace à vivre renforce les liens de convivialité et contribue à apaiser les tensions.

Dans l'enseignement secondaire, les étudiants sont convoqués obligatoirement aux remédiations qu'elles soient ponctuelles ou à long terme, en français, en mathématiques, en langues modernes.

Les Conseils de classe informent les parents des difficultés rencontrées par leur enfant et de la mise en place de structures compensatoires. Un courrier est envoyé aux responsables dans les familles pour les informer du suivi scolaire des enfants. L'équipe éducative se tient à la disposition des parents pendant l'année scolaire.

En salle d'étude, les éducateurs sollicitent les aînés pour apporter une aide spécifique et ponctuelle à leurs condisciples en difficulté (tutorat).

Au deuxième et au troisième degrés, des cours de remédiations sont organisés en mathématiques sciences et français. Une aide spécifique est offerte aux étudiants dans les autres branches selon l'appréciation des professeurs.

Durant toute l'année, les élèves et leurs parents peuvent rencontrer les professeurs par l'intermédiaire du Chef d'établissement afin de résoudre les éventuels problèmes.

9. L'école et l'orientation des étudiants.

Dès l'entame de la fin de la 2^e année du premier degré, le Conseil de classe se penche sur l'orientation des élèves.

Le Chef d'établissement rencontre personnellement les étudiants en leur proposant les options possibles en fonction de leur choix de vie scolaire et professionnelle.

Les étudiants ont l'occasion de vivre une journée « Découverte des filières techniques et professionnelles » organisée dans l'école.

Cette démarche les motive davantage à réussir ou à conforter leur choix de métier.

Pour ceux qui désirent rester dans l'enseignement de Transition, les professeurs leur apportent les informations nécessaires à leur prise de décision. Le Chef d'établissement rencontre aussi régulièrement les parents en questionnement, à leur demande ou par sollicitation des professeurs en Conseils de classe. Il fait rapport de ses entrevues par le biais du cahier d'ordres de service ou par communiqué personnel écrit.

Le Centre psycho-médico-social s'applique à organiser, avec le concours de la Direction, des visites de classes afin d'informer les élèves en fin de cycle des possibilités de choix d'options et/ou d'études.

En 6^e année de Transition générale et technique, les élèves effectuent un stage d'immersion dans la vie professionnelle, avant le congé de printemps. Ce stage a une durée de cinq jours maximum et est obligatoire. Les élèves communiquent le lieu de leur stage, le plus rapidement possible, au professeur chargé de centraliser les informations.

Un rapport de stage est remis par l'étudiant au professeur référent. Une note chiffrée est attribuée à ce stage. Des professeurs de cours généraux seront en charge de quelques étudiants et leur rendront visite en stage.

En 5^e et en 6^e années du Qualifiant technique et professionnel, les élèves sont soumis à une période de six semaines de stage (5^e)(T2) et six semaines (6^e)(T3) en immersion dans la vie professionnelle.

La répartition des semaines s'établit selon le modèle pédagogique le plus efficace possible, en accord avec le Conseil de Participation. Les élèves rechercheront eux-mêmes leur lieu de stage sur base des coordonnées de patrons laissées par les enseignants en charge de chacune des sections. Le professeur titulaire de l'option de base groupée reste leur référent. Les stages des élèves des sections qualifiantes entreront dans l'évaluation de l'épreuve de qualification, couronnement des épreuves intégrées dans le 3^e degré. Ils sont donc obligatoires.

Les épreuves intégrées déterminent l'obtention du certificat de qualification en fin de degré. Elles sont aussi obligatoires.

Toute absence doit être couverte par un certificat médical. Les élèves en stage sont soumis aux mêmes règles qu'à l'école. Ils doivent en outre se soumettre au règlement de l'entreprise qui les accueille. Tout manque sera sanctionné par l'école.

Au printemps, les élèves de 4^e année du Qualifiant technique et professionnel effectuent un stage de quinze jours, obligatoire, ayant pour objet la découverte de leur futur métier (T1).

Pour les aînés, les anciens élèves sont invités le plus souvent possible à faire part de leurs expériences d'études de vie en témoignage. Ils représentent la vitrine de l'établissement. Dans le souci d'une bonne orientation des élèves, des activités, des conférences et des rencontres sont organisées.

Pour favoriser l'intégration et la réussite des étudiants de rhétorique dans les écoles supérieures et dans les universités, celles-ci sont invitées à présenter leurs méthodes de travail, chaque année, par le biais de salons d'étudiants ou de visites à l'Athénée.

Des opérateurs extérieurs sont invités dans l'établissement afin d'informer le plus complètement possible nos étudiants sur leur orientation scolaire. Les étudiants de l'enseignement qualifiant participent à des stages en entreprises.

Toujours dans l'enseignement qualifiant, qu'il soit technique ou professionnel, l'obtention du Certificat de qualification est liée à la présentation de quatre épreuves intégrées (dont la quatrième est l'épreuve de Qualification) et de deux stages en entreprise, durant les deux années du troisième cycle des Humanités.

10. L'école, quelques innovations.

Les élèves dont le choix s'est porté vers une orientation à dominante scientifique au troisième degré bénéficient d'une heure de physique complémentaire.

Deux heures de préparation aux études supérieures sont prévues pour les élèves du troisième degré inscrits en mathématiques 6 heures : deux heures d'activités de français peuvent être choisies pour les élèves inscrits en « latin-langues » et en « langues » ; deux heures de tables de conversation langue 3 pour les élèves inscrits en dominante langues ; et deux heures de laboratoire pour les élèves inscrits en scientifique.

L'école continue de s'équiper de tableaux interactifs, de tablettes numériques qui rendent les cours beaucoup plus attractifs et motivent davantage les étudiants.

Il est donné la possibilité aux responsables des élèves ou à l'élève majeur de s'inscrire au cours d'Encadrement pédagogique alternatif en lieu et place d'une heure de cours de morale ou d'une religion. Ce cours d'encadrement pédagogique alternatif porte le nom de « philosophie et citoyenneté ». Au niveau primaire, les élèves participent aux cours à raison de deux périodes réparties dans la grille-horaire des élèves concernés, regroupés verticalement et horizontalement. Il en va de même dans l'enseignement secondaire.

11. L'école encadre les enseignants.

Nos nouveaux enseignants bénéficient de l'aide d'une cellule constituée par des professeurs définitifs dans l'établissement qui ont été formés à l'accueil, à l'écoute et à l'appui de leurs jeunes collègues en perte de repères ou d'informations. Ils les aident, à leur demande, à mieux s'intégrer dans l'école et répondent à leurs soucis pédagogiques ou organisationnels. Un vade-mecum, élaboré par la Direction permet à chaque nouvel arrivant de trouver une réponse à chacune de ses questions et de se déplacer facilement dans son nouveau cadre de vie.



Annexe 1.

Plan de Pilotage de l'Enseignement secondaire.

Voir contrat d'objectifs

	<p>le bâtiment où ils ont, pour la plupart du temps, tous leurs cours. Une autre salle accueille, les étudiants des 2^e et 3^e degrés.</p> <p>Les éducateurs répondent aux demandes des étudiants quant aux types de travaux à effectuer (travail individuel ou travail de groupe). Ils coachent aussi les plus jeunes dans l'organisation de leur travail. Ils mettent à disposition des étudiants la presse du jour. Le JDE est destiné aux élèves du 1^{er} degré.</p> <p>Une possibilité est laissée aux élèves de rejoindre une salle multimédia pour effectuer des travaux spécifiques.</p> <p>Dans la mesure du possible, grâce à un quota d'heures de cours « perdues » par certains professeurs à cause de sorties pédagogiques organisées dans et en dehors de l'école, il est procédé à <u>des remplacements</u> en sollicitant les collègues contraints à ne pas donner leurs cours. Le Comité de Concertation de Base et le Conseil de Participation ont approuvé ce procédé.</p>
<p>Organisation des études dirigées</p>	<p>Le matin, entre 7h30 et 8h15 / Le soir, entre 16h15 et 17h30, les élèves bénéficient d'études dirigées. Un éducateur externe est présent et apporte sécurité et aide aux élèves inscrits.</p> <p>Les étudiants peuvent préparer leurs cours, commencer leurs devoirs, étudier ou rencontrer leurs pairs.</p> <p>Ces moments rassurent les parents qui savent que leur(s) enfant(s) n'est/ne sont pas livré(s) à eux-mêmes à l'extérieur pendant la durée d'attente de leur bus, par exemple. Ces études dirigées sont particulièrement appréciées en automne et en hiver quand les journées deviennent plus courtes.</p>
<p>Organisation du travail des éducateurs</p>	<p>Les éducateurs se répartissent les six niveaux d'étudiants entre eux. Un éducateur spécifique prend en charge les 1^e années et les 2^e années. Les élèves de 3^e et de 4^e années sont gérés par une personne ainsi que les élèves de 5^e et de 6^e années.</p> <p>Quatre éducateurs se répartissent donc tous les étudiants. Leurs tâches sont répertoriées sur un tableau qui leur est remis en début d'année scolaire. Ils travaillent tous dans le même bureau, au rez-de-chaussée.</p> <p>Les éducateurs sont très autonomes dans leur travail et dans la façon dont il le gère.</p>
<p>Accès au CCM et à la bibliothèque</p>	<p>L'accès au CCM est possible et sur demande. Le coût du matériel entreposé impose cette rigueur.</p> <p>L'accès à la bibliothèque est assuré par des permanences de certains membres du personnel.</p>

<p>Mise en place du P.I.A. et son suivi</p>	<p>Un P.I.A. est établi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> les élèves de 1^e C ayant effectué une 1^e Diff. ; les élèves de 2^e C (soutien au programme de 1^e) ; les élèves de 1^e et de 2^e Diff. ; les élèves souffrant de troubles d'apprentissage diagnostiqués et fourni par les parents ; les élèves de l'année supplémentaire ; tout élève pour qui l'autorité parentale, un des parents ou un des membres du CPMS en fait la demande ; tout élève en difficulté pour lequel le Conseil de classe estime judicieux d'établir un P.I.A. <p>Il est mis en place dès le début de l'année scolaire pour les nouveaux élèves inscrits. Il est envoyé avec le dossier de l'élève pour tout étudiant autorisé à changer d'école au 1^{er} degré. Il est demandé à l'école précédente pour tout élève changeant d'établissement au 1^{er} degré.</p> <p>Le suivi est assuré à chaque fin de période et entériné par le Conseil de classe concerné par l'étudiant.</p>
<p>Actions entreprises par les CPMS</p>	<p>Le CPMS, avec qui l'école collabore en parfaite harmonie, intervient à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence aux différents Conseils de classe et aux différentes réunions des parents ; • Interventions à la demande de l'équipe de direction à propos de problèmes ponctuels rencontrés par les élèves du 1^{er} degré (adaptation, orientation, relations amicales, déviances relationnelles, etc) ; • Interventions à la demande de parents soucieux du bien-être de leur(s) enfant(s) : santé, psychologie, problèmes sociaux ; • Informations dans les classes de 1^e années (présentation des services du CPMS et dans les classes de 2^e années (orientation des études).

Orientations du P.A.C. et du Plan de Pilotage, actions, dispositifs et ressources, modalités de communication

- 1. Guider les élèves vers une remédiation appropriée à leurs difficultés ou vers un cours de soutien structurel.**
- 2. Permettre aux élèves de se diriger vers des personnes-ressources spécifiques à leurs problèmes quels qu'ils soient.**
- 3. Pour les élèves de 1^e Diff., 2^e Diff., 2^e Suppl., appliquer la pédagogie de projet pour illustrer de façon concrète les notions abstraites plus difficiles.**
- 4. Mobiliser l'équipe éducative derrière les élèves rencontrant des difficultés, en travaillant l'esprit de cohésion des enseignants.**
- 5. Pousser l'élève à s'améliorer et à y prendre goût.**
- 6. Aider les étudiants à s'organiser grâce à un cours de méthode de travail ponctuel ou structurel.**
- 7. Travailler le coaching personnel grâce aux personnes-ressources disponibles en études dirigées.**
- 8. Permettre l'accès aux outils d'information CCM, Bibliothèque, presse pour parfaire les connaissances.**
- 9. Collaborer efficacement avec le CPMS afin de lever efficacement les freins aux apprentissages.**